

BOURSE RAPR

La bourse RAPR est une bourse créée par l'association « Réseau d'Affaires du Pays Royannais » pour aider, soutenir et accompagner un nouvel acteur local et de ce fait intégrer un nouveau membre à son réseau de qualité.

Personne éligible :

- Créateur ou repreneur d'une société depuis moins de 3 mois à compter du 15 janvier 2020
- Personne de 18 ans ou plus
- Secteur d'activité non-présent dans le réseau RAPR (*voir site internet www.rapr.fr ou annexe 1*)
- Présence du siège sur le territoire de la CARA (*33 communes annexe 2*)

Conditions d'obtention :

- Vous dirigez la société et détenez, personnellement ou avec votre conjoint, vos ascendants et descendants, 51% des parts de la société
- Dépôt du dossier de candidature avant le 14 avril 2020
- Soutenance de votre dossier semaine 17 (20 au 24 avril 2020)
- Vote unanime du bureau de sélection du RAPR composé de 5 membres

Contenu de la bourse :

La bourse comporte plusieurs produits pour valoriser, aider et accompagner le postulant, à savoir

- Un accompagnement de CLS Conseil pour 1 an (valeur : 1330 € HT)
- Une adhésion au RAPR d'une année (valeur : 700 €), *cette adhésion vous implique dans le réseau avec une présence 3 mardis matin par mois (7h30 – 8h30) + 1 afterwork par mois. Ces rencontres permettent l'échange d'expérience, d'information et surtout de business entre les membres.*
- Un site internet « présentation » avec hébergement et nom domaine pour 1 an réalisé par Graphiweb (valeur : 890 € HT)
- Une aide financière de 1250 €

Valeur totale de la bourse RAPR : 4614 € TTC

La bourse sera attribuée par étape :

- Le 5 mai : accompagnement CLS (création, structure, marketing, assistance juridique et sociale, ...) et adhésion RAPR
- Juin - Juillet : mise en ligne du site internet « présentation »
- Septembre : versement de l'aide financière

Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent être transmis par courrier, (Graphiweb, 102 bd pasteur 17200 Royan) ou email (ra.paysroyannais@gmail.com).

Le dossier de demande d'obtention de la bourse RAPR doit contenir :

- KBIS de la société immatriculé ou en cours d'immatriculation
- Pièce d'identité du candidat
- Une présentation de la société et de l'activité
- Une lettre de motivation et souhait d'évolution de la société

Déroulé de la soutenance :

Présentation 10 min + 5 min de questions / réponses :

- Présentation générale : cursus, formation, expérience ... 1min
- Genèse du projet : comment est née l'idée ? pourquoi ? 1min
- Description du projet : où, comment, matériel, logistique, ... 5min
- Démarches réalisées à ce jour : marketing, réseaux, commercial, devis signés ou chantiers en cours ... 1min
- Pourquoi choisir ce projet : projet d'avenir, environnemental, perspectives de développement, innovant 1min
- Attentes vis-à-vis de la bourse et du RAPR 1 min

Informations complémentaires :

- Les données transmises ne seront pas exploitées à des fins commerciales ou de prospections, *Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, et au règlement n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, chaque participant ayant déposé une candidature le concernant dispose des droits d'opposition, d'accès et de rectification de ces données. Chaque participante peut exercer ces droits en écrivant à ra.paysroyannais@gmail.com*
- Tous participants acceptent le choix du gagnant désigné par le bureau de sélection et renonce à tous recours contre le RAPR.
- Tout dépôt de dossier ne valide pas une convocation à la soutenance orale, celle-ci sera transmise par email au participant si le dossier correspond aux critères de la bourse RAPR.

ANNEXE 1 :

Métier présent dans le réseau et non-éligible à la bourse RAPR :

| | |
|-------------|-------------------------|
| Electricien | Assureur |
| Plâtrier | Imprimeur |
| Plombier | Webdesigner |
| Peintre | Agent immobilier |
| Paysagiste | Conseiller d'entreprise |
| Fumiste | Banquier - courtier |
| Menuisier | |
| Paysagiste | |

ANNEXE 2 :

Communes du territoire de la CARA :

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| Arces-sur-Gironde | Les Mathes - La Palmyre |
| Arvert | Médis |
| Barzan | Meschers-sur-Gironde |
| Boutenac-Touvent | Mornac-sur-Seudre |
| Breuillet | Mortagne-sur-Gironde |
| Brie-sous-Mortagne | Royan |
| Chaillevette | Sablonceaux |
| Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet | Saint-Augustin |
| Corme-Ecluse | Saint-Georges-de-Didonne |
| Cozes | Saint-Palais-sur-Mer |
| Epargnes | Saint-Romain-de-Benet |
| Etaules | Saint-Sulpice-de-Royan |
| Floirac | Saujon |
| Grézac | Semussac |
| L'Eguille-sur-Seudre | Talmont-sur-Gironde |
| La Tremblade | Vaux-sur-Mer |
| Le Chay | |